



LES ANIMAUX COMPTENT, VOTRE VOIX AUSSI

Alors que les scandales de maltraitance animale se succèdent, les décideurs politiques brillent par leur inaction. Les citoyens attendent à juste titre que les animaux soient davantage défendus par leurs représentants.

Face à ce déni de démocratie, le Parti animaliste souhaite porter la question animale au cœur du débat européen et contribuer à ce que des mesures concrètes soient prises.

Limitation des temps de transport, encadrement des règles d'abattage, encadrement des conditions d'élevage des poules pondeuses ou des cochons : la plupart des avancées sur la question animale proviennent de normes édictées par l'Union européenne. Ces règles n'auraient jamais été adoptées en France sans la contrainte européenne, mais elles sont encore loin d'être suffisantes.

En effet, à l'heure actuelle, seul 1,54 % du budget de la Politique agricole commune est consacré aux mesures en faveur du bien-être des animaux.

C'est pourquoi le Parti animaliste portera les intérêts des animaux lors de ces élections en présentant une liste nationale de 79 candidats menée par Hélène Thouy, aux côtés de personnalités très engagées pour la défense des animaux, telles que Valérie Perrin-Lelouch, Henry-Jean Servat, Sylvie Rocard, épouse de Michel Rocard, ancien premier ministre et ancien député européen, ou Michèle Striffler (ex-députée européenne et vice-présidente de l'Eurogroupe pour les animaux).

Le Parti animaliste rejoint ainsi un mouvement international initié aux Pays-Bas par le Parti pour les Animaux. Ce parti a aujourd'hui 53 élus dont 8 parlementaires.

Voter pour le Parti animaliste, c'est voter pour garantir la justice et protéger les plus faibles. C'est affirmer que les intérêts des êtres sensibles constituent aujourd'hui un sujet de société majeur.

Voter pour le Parti animaliste, c'est aussi envoyer un message fort aux autres partis, qui devront à leur tour se positionner sur la question et agir pour les animaux.

VOTER POUR LE PARTI ANIMALISTE, C'EST VOTER SANS AMBIGUITÉ POUR LES ANIMAUX !

- Interdire les méthodes d'élevage et d'abattage les plus génératrices de souffrance : mutilations (épointage du bec, castration à vif, amputation de la queue, écornage...), broyage des poussins et des canetons, sélections génétiques causant des souffrances (poulets à croissance rapide), mise à mort sans insensibilisation préalable
- Limiter à 8 heures maximum le transport des animaux d'élevage et interdire l'exportation d'animaux vivants vers les pays tiers
- Réorienter les subventions de l'Union européenne du secteur de l'élevage et de la pêche vers l'agriculture végétale et la reconversion des professionnels du secteur
- Instaurer un commissaire européen à la protection animale
- Mettre fin à la protection des traditions culturelles qui impliquent la cruauté envers les animaux, telles que la tauromachie et la production de foie gras
- Renforcer la lutte contre le trafic international des animaux

Les bulletins de vote ne pourront pas être envoyés par courrier postal,
mais ils seront bien présents dans TOUS les bureaux de vote de France.

**LE 26 MAI 2019, AGISSEZ POUR LES ANIMAUX, VOTEZ UTILE,
VOTEZ POUR LE PARTI ANIMALISTE !**

Retrouvez l'ensemble du programme et les candidats sur parti-animaliste.fr